



Adhésion Partenaire Prestataire au réseau Precend

v201801

ORGANISME* :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél standard : mail :

Twitter : Site Web :

Adresse siège social (si différent) :

.....

.....

Adresse de facturation + contact (si différents) :

.....

.....

Statut Juridique : N° SIRET (14 chiffres) :

Code NAF (APE) : TVA intracommunautaire :

Effectif de l'entreprise : Chiffre d'affaires (n-1) :

ACTIVITES DU PARTENAIRE PRESTATAIRE (vous pouvez également envoyer votre texte par mail séparément)*:

.....

.....

.....

.....

METHODES PRATIQUEES – COMPETENCES* :

UT Tofd Phased Array PT MT RT ET AT LT ST

TIR Radar Tomo X Endoscopie Térhertz Fibres optiques

SHM Modélisation/simulation Micro-ondes Capteurs Contraintes résiduelles

Traitement des images et du signal Intégration de systèmes Connexes (robotique, connectique...)

Autre(s) compétence(s) :

Adhère pour une durée de un (1) an au réseau Precend et s'acquitte de la participation annuelle, par tacite reconduction, d'un montant de :

Cocher	Type d'organisme	Tarif HT
<input type="checkbox"/>	Centre technique, laboratoire, fournisseur de matériel, grande entreprise ou industriel souhaitant réaliser des prestations, formateur, prestataire de service	300 € (soit 360 € TTC)
<input type="checkbox"/>	Réduction de 50% pour les associations Loi 1901, syndicats professionnels ou GIP, TPE, PME**	150 € (soit 180 € TTC)

* Ces informations pourront être publiées sur le site internet de Precend, sauf opposition de votre part

**TPE : moins de 10 salariés, PME : moins de 250 salariés



Adhésion Partenaire Prestataire au réseau Precend

v201801

REPRESENTANT :

Note : le Représentant est la personne qui recevra les appels d'offres (demandes de prestations) de la part de Precend...

NOM : Prénom :

Fonction : Mail :

Tél fixe : Tél portable :

- Souhaite n'être consulté que pour les appels d'offres auxquels l'organisme peut potentiellement répondre.
- Souhaite recevoir l'ensemble des appels d'offres, y compris ceux en dehors des méthodes pratiquées.

AUTRES PERSONNES A ABONNER A LA LISTE DE DIFFUSION :

Vous pouvez inscrire autant de personnes que vous le souhaitez, il suffit de joindre les informations sur papier libre ou par mail ou via le formulaire www.precend.fr/abonnement.

NOM : Prénom :

Fonction : Mail :

Tél fixe : Tél portable :

NOM : Prénom :

Fonction : Mail :

Tél fixe : Tél portable :

NOM : Prénom :

Fonction : Mail :

Tél fixe : Tél portable :

REGLEMENT - COORDONNEES :

- Règlement par chèque à l'ordre de Precend
- Règlement par virement bancaire (merci de préciser « adhésion + nom de l'organisme »)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :			
Titulaire : PRECEND			
Domiciliation :		SOCIETE GENERALE - La Chapelle sur Erdre	
Banque	Guichet	n° de compte	Clé RIB
30003	02033	00020014035	31
BIC : SOGEFRPP		IBAN : FR76 3000 3020 3300 0200 1403 531	

- Bon de commande adressé à Precend
- Paiement sur facture

Bulletin à retourner, accompagné de son règlement TTC :

- Par mail : administration@precend.fr
- Par courrier : à Precend – 6 B rue des Cahéreaux 44240 La Chapelle sur Erdre

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus et l'acceptation de la charte de collaboration.

Date d'adhésion :

Nom et fonction :

Signature et/ou cachet :

Conformément à l'article 27 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer en nous écrivant à administration@precend.fr

La présente charte de collaboration des Partenaires prestataires s'applique indistinctement à tous les Partenaires prestataires, qui l'acceptent en adhérant au réseau Precend.

Precend est une plateforme d'innovation œuvrant notamment dans les domaines des Essais ou Contrôles non destructifs (END ou CND) et du Structural health monitoring (SHM). Elle regroupe en réseau des acteurs publics et privés possédant des équipements et des compétences en END, CND et SHM et autres compétences connexes : analyse & caractérisation des matériaux, simulation et propriétés thermiques, robotique, préparation et traitement de surfaces...

On désigne par **Partenaires prestataires**, l'ensemble des académiques, laboratoires, centres techniques, prestataires de services, fournisseurs de matériels, entreprises ou plus généralement tout centre de compétences proposant à **Precend**, la possibilité d'être consulté afin de mettre à disposition ses ressources et compétences pour l'exécution de prestations.

Precend a un rôle d'interface entre des **Clients** (les **industriels**) qui expriment un besoin et les **Partenaires prestataires** tout en assurant un accompagnement du projet et le transfert de technologie, le cas échéant.

Precend intervient couramment auprès de ses clients pour différentes prestations, parmi lesquelles :

- Réalisation d'essais comparatifs et/ou de faisabilité ;
- Prestations et assistance technique ;
- Expertises ou prestations de R&D ;
- Autres prestations personnalisées.

Precend a 4 objectifs majeurs :

- Faire le lien entre les **Clients** qui expriment des besoins (les **industriels**) et les **Partenaires prestataires** ayant des compétences ;
- Trouver des solutions technologiques pour résoudre les problématiques de ses clients ;
- Communiquer et diffuser les connaissances notamment sur les thématiques CND, END et SHM ;
- Faire monter en compétences les industriels.

En signant le formulaire d'adhésion, le **Partenaire prestataire** s'engage à :

- Respecter cette Charte de collaboration ainsi que les Conditions générales d'achat et de vente en vigueur de **Precend** ;
- Assurer la confidentialité des informations qui lui seront transmises lors des appels d'offres et au cours des travaux et veiller à ce que ces informations :
 - soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu'il accorde à ses propres informations confidentielles ;
 - ne soient utilisées que pour les besoins de la prestation ;
 - ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître.

Toute autre communication ou utilisation de ces informations implique le consentement préalable et écrit de la partie qui les a communiquées ;

- Transmettre à **Precend**, la liste des compétences et moyens qu'il met à disposition de la plateforme, ainsi que de l'évolution de cette liste dans les meilleurs délais ;
- Fournir les devis en respectant la date limite de réponse à l'appel d'offres mentionnée lors de l'envoi du cahier des charges ;
- Respecter et honorer les modalités de financement de **Precend**, qui sont définies à chaque projet : par exemple contrats de sous-traitance, apports d'affaires, ou autres...
- Ne pas démarcher directement les clients dont il aurait eu connaissance grâce à **Precend** ;
- Disposer des assurances nécessaires pour couvrir son activité, assurer pleinement sa responsabilité dans les projets menés et abandonner tout recours contre **Precend**.

En contrepartie, il bénéficiera des avantages suivants :

- Une adhésion au réseau **Precend** pour une durée de un (1) an. Ce contrat est établi pour un (1) an à compter de la date de signature. Elle sera reconduite tacitement par période de un (1) an, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois au moins avant le terme de la période contractuelle en cours ;
- La consultation lors des appels d'offres émis par **Precend** pour le compte de ses clients, selon la préférence qu'il aura émise dans le bulletin d'adhésion ;
- L'abonnement au bulletin de veille **Precend** pour tout membre de son personnel qui le souhaite ;
- La possibilité d'accéder aux prestations spécifiques qui seront proposées aux **Partenaires prestataires**, par exemple : exposer lors des journées techniques, être référencé sur le site internet, procéder à une mise en avant dans le bulletin de veille, etc.